Bulletin n° 03 - Mai 2021

Le journal de Chauffry

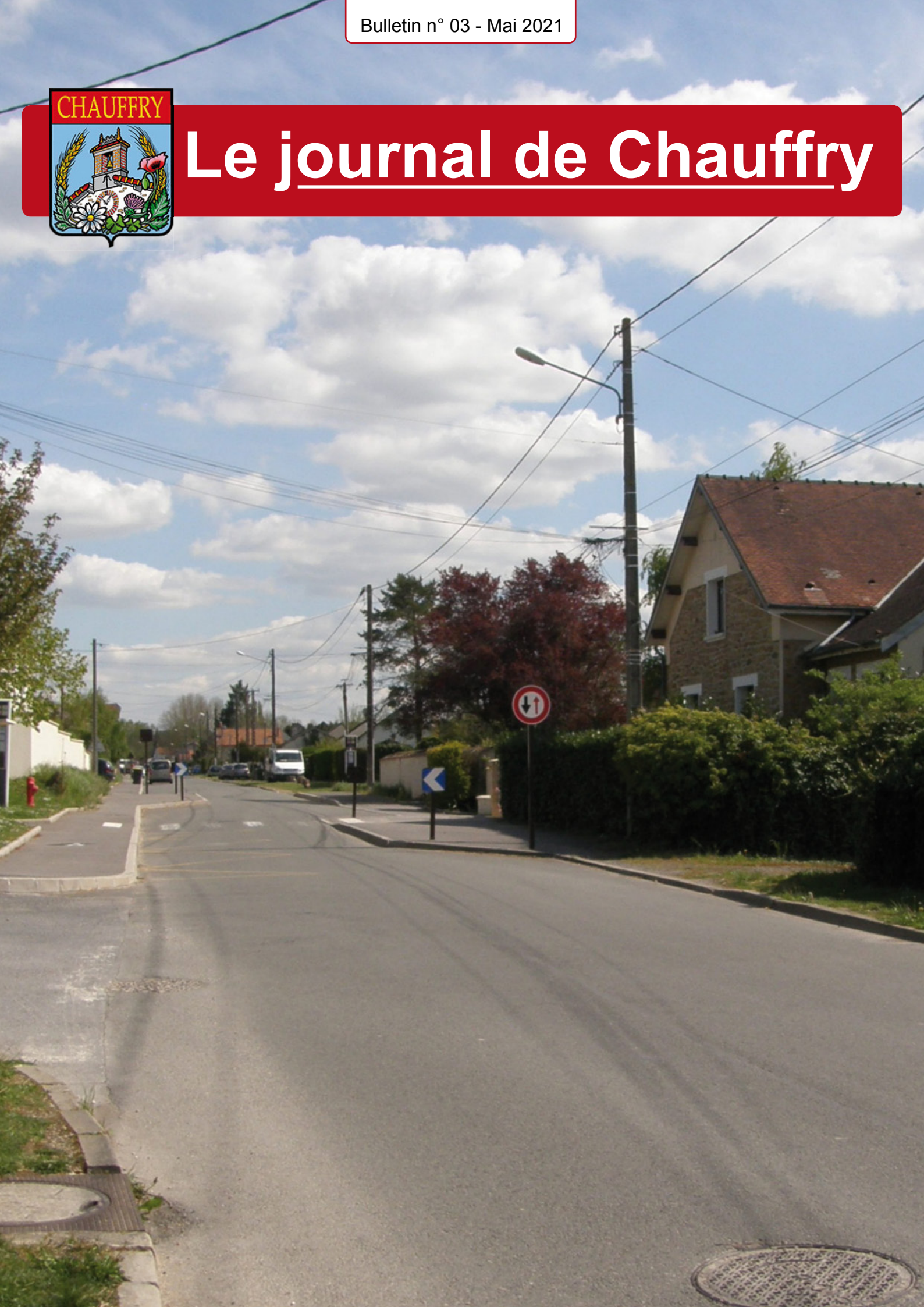

Sommaire

p 2 L'édito du maire

p 3 Informations pratiques

p 4-5 Événements et réalisations

p 6-7 Comptes-rendus des conseils municipaux du 07/12/2020 et du 08/03/2021

p 7-8 Compte-rendu du conseil municipal du 22/03/2021

p 8 Container Boxy

Mairie de Chauffry

45 rue de la Mairie
77169 CHAUFFRY

Tél. : 01 64 20 42 31
Adresse mail :
mairie-chauffry@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
- Lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-vous

Dépôt légal : en cours
Responsable de la publication : Richard Warzocha
Responsable de la rédaction : Pascale Géraudel
Comité de relecture : Claudia Doualla, Stéphane Halloo, Gaëlle Marsallon
Conception : Tiphaine Kolly
Imprimeur : Wattiez Impression et Communication
Avenue de la Gare
77320 JOUY SUR MORIN

L'édito du maire

Chères Cauffériennes, chers Cauffériens,

La Covid continue de nous priver de nombreuses libertés et des liens sociaux si nécessaires à notre harmonie de vie.

Nous commençons cependant à entrevoir la lumière au bout du tunnel, annonciatrice d'une plus grande liberté de circuler et d'un retour à une vie plus normale.

En cette année 2021, nous avons souhaité présenter un budget respectant le difficile équilibre auquel nous nous sommes engagés, entre investissements ambitieux et respect des finances de la commune et de ses contribuables.

Vous découvrirez dans ce troisième numéro du Journal de Chauffry les avancées qui ont été réalisées, ainsi que celles qui sont en cours, dans notre commune.

Un mot pour vous remercier des progrès qui ont été constatés à propos du respect du domaine public. Un certain nombre d'entre vous ont pris conscience qu'un petit effort individuel est supportable et qu'il contribue à l'amélioration de l'environnement de tous. Continuons d'être attentif à l'entretien des trottoirs, au rangement des poubelles et aux dépôts sauvages.

Cet effort collectif nous permet d'économiser les frais d'une entreprise extérieure, qui se répercuteraient sur les impôts de chaque foyer.

Alexis Charloteaux souligne que ces actes bénévoles permettent de ne pas impacter les subventions allouées par les communes.

Il nous faut également demeurer attentifs au respect du code de la route. Il est interdit de stationner sur les espaces réservés aux piétons. Nous veillerons, durant les prochains mois, à ce que cette interdiction soit respectée.

Un mot, à présent, sur la gestion du SIVU des écoles. L'intendance ainsi que l'encadrement scolaire et périscolaire ont été assurés depuis maintenant plus de douze mois, malgré toutes les difficultés liées à la crise sanitaire. Les agents du service scolaire ont toujours répondu présent. Je salue leur professionnalisme. Je remercie cette équipe qui sous la houlette de son président, Alexis Charloteaux, a su répondre à l'urgence, avec le soutien des membres des conseils municipaux des communes de Chauffry et de Saint-Denis-lès-Rebais. Elle veille à la bonne gestion, ainsi qu'aux bonnes relations entre nos communes et contribue au bien-être des enfants. Alexis Charloteaux souligne, par ailleurs, que ces actes bénévoles permettent de ne pas impacter les subventions allouées par les communes.

J'en profite pour saluer le courage et le dévouement exemplaires dont font preuve nos enseignants.

L'enquête que nous avons menée concernant le projet de modification de la circulation place des Limons nous a permis d'obtenir un grand nombre de retours. Elle nous oriente vers une pérennisation de l'essai.

Le repas annuel offert aux anciens, confectionné par le Pot d'Etain, et livré, cette année, par les membres du CCAS, a reçu un accueil positif. De nombreux messages de satisfaction et de remerciement nous sont parvenus. Ceci encourage l'équipe du CCAS à poursuivre dans cette voie.

Je vous laisse maintenant découvrir les actualités de notre village, dans lequel chacun s'investit pour le bien-être commun.

Je souhaite à chacun d'entre vous une bonne santé, ainsi qu'une bonne dose de courage à ceux rencontrant des difficultés. Mon équipe et moi-même sommes là, à vos côtés. Restant toujours à votre disposition.

Rendez-vous dans le prochain numéro.

Le maire,
Richard Warzocha

Informations pratiques

Numéros utiles

- **Samu** : 15
- **Police** : 17
- **Pompiers** : 18
- **SOS médecins Crécy-la-Chapelle** : 0 825 56 77 00
  Consultations sur place :
  du lundi au vendredi de 20h à minuit
  samedi de 12h à minuit
  dimanche de 9h à minuit
- **Permanence des soins dentaires 77** : 01 64 79 75 29
  Consultations les dimanches et jours fériés
- **Urgences hôpital de Coulommiers** : 01 64 65 39 98
- **Centre anti-poison** : 01 40 05 48 48
- **Urgence gaz** : 0 800 47 33 33
- **Prévenir d'une fuite d'eau dans la rue** : 09 69 369 918
- **Prise de rendez-vous pour l'enlèvement d'encombrants** : 0 801 902 477
  mail : encombrants@coved.fr
  site internet : encombrants-covaltri77.com
- **Aide à domicile Centre 77** 01 75 99 90 03

Environnement

L'environnement aux abords des conteneurs Molok n'est pas encore assez respecté. Des déchets y sont régulièrement retrouvés. Ce lieu n'est pas une décharge ! Le respect du bien commun (et des employés) est l'affaire de tous.

Déchets verts

La collecte des déchets verts a repris depuis le 1er avril. Ces déchets sont broyés puis valorisés en compost ou en paillis. Or, COVALTRI77 nous informe que de plus en plus d'erreurs de tri sont observées. Des cailloux, de la terre végétale et des pots de fleurs en plastique sont ainsi régulièrement retrouvés. Ces erreurs empêchent toute valorisation et menacent la pérennité du service. Soyons tous vigilants et solidaires pour un environnement plus vert et plus durable.

Savoir vivre ensemble

Devoirs concernant les chiens

Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse durant leurs promenades. Par ailleurs, le code pénal prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 150€ pour tout propriétaire d'un chien errant; Concernant les déjections, notre commune est, dans l'ensemble, épargnée. Nous vous remercions de vos efforts.

Sécurité des piétons

Certains trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons. Dorénavant, un marquage au sol les indique. Tout stationnement de véhicules y est interdit (et amendable).

Sécurité routière

Rappel : la vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération et à 30 km/h à proximité de l'école.

Par ailleurs, un sens giratoire ne se prend pas à l'envers, quand bien même on emmène ou récupère son enfant à l'école. C'est dangereux et bien peu responsable.

Respect des règles

Nous attirons l'attention des parents dont les enfants jouent dehors. Merci de leur rappeler que la voie publique se partage et que tout n'y est pas permis. Il en va de la sécurité de tous, et notamment de la leur.

Nous signalons également que l'eau du cimetière n'a pas vocation à être utilisée pour jouer.

Événements et réalisations

Dans l'optique de la restauration et de l'embellissement des lavoirs, plantation de fleurs dans celui des Limons par Jean-Jacques Ego et Jean-Noël Ledoux.

Mis en place d'une signalisation sur les trottoirs réservés aux piétons.

Restauration avant remise en place des anciennes plaques signalétiques – dites plaques de cocher – de la commune.

Le repas annuel offert aux personnes de plus de 70 ans n'ayant pu être organisé à la salle des fêtes, distribution à domicile, par les membres du CCAS.

Mis en place d'un troc aux plantes à côté de la bibliothèque de rue. Vous pouvez venir y déposer ou y chercher des plants ou des jeunes pousses.

Les travaux du City Park ont débuté le 26 avril et devraient se terminer fin mai. Son inauguration est prévue la première semaine de juin. Tous les jeunes de Chauffry y seront conviés et sensibilisés au respect de l'environnement et du bien commun.

Restauration de la porte du cimetière rue des Mazures.

Installation d'un columbarium par les pompes funèbres Frotin Sainsard.

Mais aussi

- Nettoyage de la chaussée par une balayeuse afin de décharger l'agent communal de ce travail et lui permettre de réaliser d'autres tâches. Un second passage est prévu cette année.
- Remise en service des radars pédagogiques.

Compte-rendu du conseil municipal du 07/12/2020

Annabelle Francius, absente, est représentée par Stéphane Halloo.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26/10/20 :
→ 15 pour

Décisions modificatives – Rectification erreur matérielle :
Lors de l'établissement du budget prévisionnel 2020, le déficit d'investissement n'a pas été reporté. Il convient donc de rectifier cette erreur d'écriture budgétaire. Il est proposé d'autoriser le transfert d'un crédit de 4078,73€ provenant de la section « Autres immobilisations ».
→ 15 pour

Convention entre la préfecture et la commune pour la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité :
→ 15 pour

Modification du sens de circulation rue du Chicoire, rue de l'Eglise et Vieille Rue :
→ 15 pour

City Park :
Afin d'accélérer la concrétisation du projet, il se fera sous forme de marché adapté. La publication d'une annonce légale pour la mise en concurrence ne sera donc pas nécessaire. Les subventions ont été obtenu. Les travaux débuteront premier semestre 2021. Coût H.T. plateforme + équipements : 87 396 €.
→ 15 pour

Compte-rendu du conseil municipal du 08/03/2021

Alexis Charloteaux et Annabelle Francius sont absents et non représentés.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/12/20 :
→ 12 pour / 1 abstention

Convention de gestion relative aux eaux pluviales urbaines entre la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) et Chauffry :
Depuis le 01/01/20, les communautés d'agglomération ont l'obligation de prendre en charge la gestion des eaux pluviales urbaines de leurs communes membres. La crise sanitaire ayant empêché un transfert des compétences serein, la CACPB confie de manière transtoire l'entretien et l'exploitation des eaux pluviales aux communes ; l'investissement restant à sa charge.
→ 13 pour

COVALTRI : convention de la redevance spéciale :
Destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non ménagers. Elle est payée par toute entreprise, administration ou autre située dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont gérés par le service public. Les redevables sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations. Elle doit être co-signée par chaque redevable.
→ 13 pour

Columbarium : règlement intérieur et tarifs :
L'installation se fera au cours du premier semestre 2021.
Après concertation, plusieurs points restent à approfondir.
→ Report du vote

Salle des fêtes : mis en place d'un règlement intérieur :
Après concertation, plusieurs points restent à approfondir.
→ Report du vote

Comité d'écoute :
Le maire souhaite la création d'un comité d'écoute. Son rôle sera de recueillir les signalements de trouble récurrent à la tranquilité publique. Chaque signalement fera l'objet d'une étude ayant pour but de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour l'amélioration de la situation. Un lieu sera mis à disposition. Du matériel sera fourni. L'accueil se fera sur rendez-vous. Des conseils et une aide aux dossiers et déclaration d'impôts sera également mis en place. Ce comité sera présidé par Alexis Charloteaux.
→ 13 pour

Convention avec GRDF :
GRDF modernise son système de comptage du gaz naturel. Il peut se faire maintenant à distance, de manière automatique. Il demande à la commune d'autoriser l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé. La convention serait valable 20 ans. GRDF verserait à la commune une redevance annuelle, actualisée tous les ans. Il ne s'agit pour le moment que d'une étude.
→ 11 pour / 2 abstentions

Compte-rendu du conseil municipal du 22/03/2021

Stéphane Halloo, absent, est représenté par Annabelle Francius.
Gabriel Goemans, absent, est représenté par Annabelle Francius.
Jean-Noël Ledoux, absent, est représenté par Jean-Jacques Ego.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08/03/21 :
→ 15 pour

Approbation du compte de gestion 2020 :
→ 15 pour

Approbation du compte administratif 2020 :
→ 14 pour (le maire se retirant le temps du vote)

Affectation du résultat :

> Reports :
Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : 4.078,73 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieur : 619.739,02 €

> Soldes d'exécution :
Section d'investissement : 195.429,71 €
Section de fonctionnement : 415,90 €

> Restes à réaliser :
En dépenses : 0,00 € - En recettes : 0,00 €

> Besoin net de la section investissement :
199.508,44 €

> Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé :
199.508,44 €

> Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté :
419.814,68 €

→ 15 pour

Vote des taxes :
Pas d'augmentation au niveau de la commune. Les taux en 2021 resteront les mêmes qu'en 2020.

> Taxe d'habitation : 8,76%

> Taxe foncière :
- bâti : 11,99%
ATTENTION : à partir de 2021, la part départementale de 18% n'apparaîtra plus de manière indépendante sur l'avis d'imposition de la taxe foncière. Elle sera intégrée à la part communale.
- non bâti : 26,26%

> CFE : non prélevée par la commune.

Présentation et vote du budget unique 2021 :

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	137 557,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	111 880,00 €
Atténuations de produits	72 919,00 €
Virement à la section d'investissement	78 824,60 €
Autres charges de gestion courante	337 880,00 €
Charges financières	2 591,98 €
Charges exeptionnelles	150 728,10 €
TOTAL	892 380,68 €

Recettes de fonctionnement	
Résultat d'exploitation reporté	419 814,68 €
Impôts et taxes	292 066,00 €
Dotations et participations	180 500,00 €
TOTAL	892 380,68 €

Dépenses d'investissement	
Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté	199 508,44 €
Emprunts et dettes assimilées	11 435,19 €
Immobilisations incorporelles	24 500,00 €
Immobilisations corporelles	72 952,00 €
Immobilisations en cours	124 608,00 €
TOTAL	433 003,63 €

Recettes d'investissement	
Virement de la section d'exploitation	78 824,60 €
Immobilisations corporelles	295 542,23 €
Subventions d'investissement	58 636,80 €
TOTAL	433 003,63 €

Dépenses	
TOTAL	**1 325 384,31 €**

Recettes	
TOTAL	**1 325 384,31 €**

→ 15 pour

Container Boxy

La municipalité à été contactée par une start-up. Celle-ci propose l'installation d'un container supérette, 100% automatisé, sans caisse, ouvert 24h/24 et proposant 300 produits essentiels à des prix accessibles. Pour y entrer, il est nécessaire de télécharger une application. Le paiement se fait par prélèvement, via cette dernière.

Plus d'informations sur le site : www.getboxy.co

À savoir :

En cas d'acceptation, la commune devra s'engager à fournir un emplacement et à payer l'électricité durant trois ans. La start-up, quant à elle, pourra rompre le contrat de manière unilatérale au bout d'un an si elle juge que ce n'est pas rentable.

La pertinence de cette offre sur notre commune faisant débat, nous souhaiterions avoir votre avis. Donnez-le nous via ce coupon-réponse à retourner à la mairie ou par mail à l'adresse suivante : mairie-chauffry@wanadoo.fr

COUPON-RÉPONSE

Que pensez-vous de l'installation d'une supérette Boxy sur notre commune ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....